

Déclaration de perte de carte d'identité ou de passeport



Vous avez perdu vos papiers!

Avant toute démarche administrative, contactez la police municipale ou la gendarmerie, vos papiers y ont peut-être été ramenés.

La déclaration de perte s'effectuera lors de votre demande de renouvellement de votre carte d'identité ou de votre passeport en mairie

Liens utiles

[Télécharger le formulaire Cerfa](#)